

**RÉSERVATION ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (HORS VACANCES SCOLAIRES)**  
**PLANNING ANNUEL**

**PARENT EFFECTUANT LA DEMANDE**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Modification de précédentes réservations

Les réservations pourront s'effectuer **jusqu'à quinze jours avant la période concernée**.

Le règlement, mis à votre disposition aux accueils de l'Hôtel de Ville et de la Mairie Annexe ainsi que sur l'Espace Démarches de la Ville vous explique les modalités de ces réservations.

**Attention !** Tout mercredi réservé sera facturé.

**En maternelle, les enfants sont accueillis au sein de leur école. En CP, ils sont accueillis au centre « les Coccinelles ».**

**Du CE1 à la 6<sup>ème</sup>, ils sont accueillis au centre « les Cigales ».**

Prénom	NOM	Niveau scolaire	Centre fréquenté	Réservation accueil de loisirs du Mercredi
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>

**Mettre une croix dans la(les) case(s) correspondante(s) pour indiquer la(les) présence(s) des enfants.**

Date d'effet de l'inscription : le 1<sup>er</sup> mercredi de la rentrée scolaire soit le mercredi 7 septembre 2022.

À GAGNY, LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

**Réservé à l'administration**

Date de réception : \_\_\_\_\_ Motif du refus :  Dépôt hors délais

Date d'enregistrement : \_\_\_\_\_  Impayés au TP

Décision :  accord  refus  Pas d'inscription à l'activité

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif de la Ville de Gagny. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**RÉSERVATION ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (HORS VACANCES SCOLAIRES)  
D'AVRIL À JUILLET 2024**

**Représentant légal effectuant la demande :**

**Enfant concerné par la demande :**

Nom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

École : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Modification de précédentes réservations

Les réservations pourront s'effectuer **jusqu'à quinze jours avant la période concernée.**

Le règlement, mis à votre disposition aux accueils de l'Hôtel de Ville et de la Mairie Annexe ainsi que sur l'Espace Démarches de la Ville vous explique les modalités de ces réservations.

**Attention !** Cette inscription vaut réservation.

**En maternelle, les enfants sont accueillis au sein de leur école. En CP, ils sont accueillis au centre « les Coccinelles ». Du CE1 à la 6<sup>ème</sup>, ils sont accueillis au centre « les Cigales ».**

Avril 2024		Mai 2024		Juin 2024		Juillet 2024	
Mercredi 3	<input type="checkbox"/>	Mercredi 15	<input type="checkbox"/>	Mercredi 5	<input type="checkbox"/>	Mercredi 3	<input type="checkbox"/>
Mercredi 24	<input type="checkbox"/>	Mercredi 23	<input type="checkbox"/>	Mercredi 12	<input type="checkbox"/>		
		Mercredi 29	<input type="checkbox"/>	Mercredi 19	<input type="checkbox"/>		
				Mercredi 26	<input type="checkbox"/>		

**Mettre une croix dans la(les) case(s) correspondante(s) pour indiquer la(les) présence(s) de l'enfant.**

À GAGNY, LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

**Réservé à l'administration**

Date de réception : \_\_\_\_\_ Motif du refus :  Dépôt hors délais

Date d'enregistrement : \_\_\_\_\_  Impayés au TP

Décision :  accord  refus  Pas d'inscription à l'activité

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif de la Ville de Gagny. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

